



# RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



## Note de cadrage en vue de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales

### Rentrée 2020

---

### Voie scolaire

Orientations partagées .....	page 2
Cadre de la consultation pour la rentrée 2020 (annexe 1) .....	page 5
Éducation nationale .....	page 5
Enseignement agricole .....	page 15
Méthodologie & calendrier (annexe 2) .....	page 16
Modalités de dépôt des dossiers (annexe 3) .....	page 17
Listes des lycées des métiers, campus des métiers et pôles d'excellence (annexe 4) .....	page 23

## ORIENTATIONS PARTAGEES

---

La démarche d'évolution de la carte des formations telle qu'elle était menée depuis la loi Peillon de juillet 2013 se trouve impactée par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. En effet, alors que la responsabilité d'arrêter la carte des formations par apprentissage incombait jusqu'alors à la Région, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la régulation administrative des centres de formation des apprentis, des sections d'apprentissage et de leurs capacités d'accueil est supprimée.

La présente note de cadrage ne concerne donc que la remontée de projets de formation professionnelle par voie scolaire. Pour autant, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, la Région jouera le rôle qui lui incombe en matière de structuration de l'offre de formation. Elle travaillera, dans cette perspective, avec les acteurs de l'apprentissage afin qu'une cohérence globale soit respectée.

Dans ce contexte, la stratégie régionale d'orientation et de formation professionnelles (CPRDFOP 2017-2021) adoptée par le conseil régional le 15 décembre 2017 et signée par les différents partenaires (Etat, Région et partenaires sociaux) le 8 février 2018 se trouve réaffirmée comme cadre de référence pour la démarche d'évolution de la carte des formations.

La présente lettre de cadrage en reprend les orientations partagées pour la préparation de la rentrée 2020 :

### - Aménager et structurer territorialement l'offre de formation autour de pôles de compétences reconnus :

La Bourgogne-Franche-Comté est une région constituée de territoires aux forces et aux faiblesses multiples qu'il s'agit de prendre en compte dans l'évolution de la carte des formations. Cette démarche doit ainsi viser à **réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la formation**, à favoriser l'ambition des jeunes et de leur famille par des parcours permettant des poursuites d'études multimodales le cas échéant, ou **une insertion professionnelle réussie**.

Pour autant, il ne s'agit pas d'apporter la même offre de formation sur chacun des territoires mais de permettre à chaque jeune de pouvoir engager un parcours de formation qui peut s'appuyer sur une offre de formation suffisante en proximité et/ou de services associés (en termes de mobilité ou d'hébergement notamment).

De façon générale il est souhaité que l'offre de formation au niveau régional se structure autour des **campus des métiers et des qualifications** liés aux secteurs d'excellence régionaux, des lycées des métiers pour l'accompagnement des territoires avec une offre sectorielle proposant une diversité de niveaux et de statuts et des pôles d'excellence thématiques (cf. annexe 4), ou d'établissements agissant en réseaux.

Là où l'offre, pour des raisons démographiques, ne peut proposer une large palette de spécialités, seront privilégiées, a minima dans chaque bassin d'emploi, les formations qui visent un 1<sup>er</sup> niveau de qualification et offrent des perspectives en matière d'insertion professionnelle les plus étendues (en termes de métiers ou de secteurs).

Une attention particulière sera accordée aux formations délivrées par les établissements situés dans les zones limitrophes des deux académies ainsi que des régions limitrophes afin de veiller à leur complémentarité.

### - Structurer et adapter l'offre au regard du potentiel économique du territoire :

Par rapport au reste du territoire français, l'emploi en région Bourgogne-Franche-Comté présente plusieurs caractéristiques. Il s'agit d'une région où 17,3% des emplois se situent dans l'industrie (contre 12,8% à l'échelon métropolitain) et 4,3% dans l'agriculture (2,8% au national).

S'il représente la majorité des emplois régionaux (38,5 %), le secteur du commerce, des transports et des services est néanmoins en retrait de 8 points par rapport au niveau national.

La proportion de l'emploi dans la construction est équivalente en région et au niveau national (6,7% des emplois) et le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, très porteur d'emploi (33%), est quant à lui très légèrement supérieur à la moyenne nationale. (Insee Rp2013 – Traitement Efigip).

La transition écologique et énergétique représente une opportunité pour notre territoire et les entreprises qui le composent. De nouveaux modes de productions, de nouvelles pratiques, de nouveaux modèles économiques doivent émerger et seront soutenus par la Région. La formation professionnelle doit jouer pleinement son rôle face à ces mutations. Elle doit accompagner le développement des compétences des professionnels et les dispositifs de formation évolueront en conséquence.

La révolution numérique liée notamment à la digitalisation de l'économie et à la transition écologique et énergétique, nécessite également une forte mobilisation des acteurs de la formation. Il s'agit d'agir sur la mise à niveau des compétences des jeunes et des actifs, la structuration du secteur numérique. En parallèle le développement d'outils pédagogiques innovants figure également parmi les priorités de la Région.

La carte des formations sera donc amenée à évoluer en relation avec l'identité économique du territoire régional, de ses zones d'emploi et les orientations du CPRDFOP.

Pour les filières à flux importants, il conviendra de veiller à leur pertinence en suivant des indicateurs tels que le maintien d'une offre suffisante sur les territoires au regard de la demande sociale et économique, de l'insertion professionnelle ou de la poursuite d'études.

#### - Favoriser l'ambition et la réussite de chacun :

Si le baccalauréat professionnel est une voie d'accès à la qualification à privilégier, la Région et les autorités académiques veilleront à l'évolution cohérente de l'offre CAP dont l'acquisition peut être proposée dans un parcours de 1 à 3 ans. Ce niveau de formation professionnelle permet de répondre à des besoins d'apprenants qui souhaitent une insertion rapide sur le marché de l'emploi et à des secteurs d'activité qui privilégient ce diplôme. Il constitue également une réponse adaptée aux besoins éducatifs de certains publics fragiles et à ceux qui peuvent, en mobilisant une passerelle d'orientation, poursuivre en baccalauréat professionnel, après avoir consolidé leur parcours.

L'élévation du niveau de qualification par une poursuite d'étude aux niveaux post-bac est encouragée. A cet effet, une attention particulière sera portée à la dynamique des Campus des métiers ou qualification, aux lycées des métiers ou pôles de compétences. Les poursuites d'études professionnalisantes (DUT, Licence professionnelle, école d'ingénieurs) ouvertes aux bacheliers technologiques sont encouragées.

Valoriser la voie professionnelle, et développer son attractivité passent par l'accompagnement des apprenants dans la construction de leur parcours d'orientation et de formation dans la perspective soit d'une poursuite d'études, soit d'une insertion professionnelle rapide, tout en choisissant le statut le plus adapté. Il s'agit là de proposer, conjointement aux parcours classiques, des cursus modulaires: La mise en place de **parcours mixtes** peut ainsi faciliter une première insertion professionnelle.

En outre, cette approche globale de l'offre de formation doit faciliter l'accès à la certification pour la diversité des publics en appui d'une mutualisation des compétences et des plateaux techniques. La **mixité des publics**, doit permettre avec une ingénierie adaptée, d'accueillir au sein d'une même formation des apprenants de statuts différents. Au-delà de l'expérimentation de parcours 2+1 initiée dès la rentrée 2018, des partenariats entre lycées et CFA y compris ceux portés par les académies, sont à encourager afin de développer ces solutions.

L'évolution du contexte réglementaire (titres professionnels, entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans...) permet d'envisager de nouveaux parcours basés sur cette mixité de parcours et de publics, mais aussi sur l'accueil de jeunes adultes qui reviennent en formation.

Dans les perspectives énoncées ci-dessus et au regard des différentes évolutions liées à la formation professionnelle (Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Transformation de la voie

professionnelle, ...), la Région et les autorités académiques seront particulièrement attentives aux dossiers porteurs de plus-value en termes **d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique innovantes**.

Cette démarche d'évolution de la carte des formations s'inscrit dans un temps long (celui de la mandature). La diminution régulière des effectifs de la voie professionnelle et la dynamique démographique peu favorable de notre région et de certains territoires en particulier (confirmée par les différents travaux de prospectives) se traduisent depuis plusieurs années par un nombre de places vacantes important au sein de nombreux établissements. Cette situation couplée aux contraintes qui pèsent sur les finances publiques implique d'envisager l'évolution de la carte des formations comme une démarche d'ajustement de l'offre. La zone territoriale regroupant plusieurs zones d'emploi représente l'échelon pertinent sur lequel doivent être menés ces travaux, toutes voies de formation initiales confondues. Des rencontres territoriales, associant l'ensemble des acteurs impliqués permettront d'installer un dialogue dans une perspective annuelle et pluriannuelle.

La Région et les autorités académiques, selon leurs compétences respectives, accompagneront les établissements dans les mutations organisationnelles qui découleront de l'évolution de l'offre de formation, y compris si cela s'avère nécessaire sur un temps long qui dépasse la temporalité de la consultation annuelle.

Différents outils ont été développés par la Région et les autorités académiques tels que les contrats d'objectifs territoriaux, les CAPECO, les cellules de veille prospective ou les cellules école/entreprises, en lien avec les branches professionnelles afin de renforcer la connaissance des filières, des métiers et le lien emploi/formation.

La préparation du CPRDFOP 2017-2021 a également fait l'objet de travaux de diagnostics socio-économiques au niveau régional et de chaque zone d'emploi.

Ces outils constituent des ressources utiles pour les porteurs de projet et sont consultables sur les sites internet [www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr) et [www.emfor-bfc.org](http://www.emfor-bfc.org).

## CADRE DE LA CONSULTATION POUR LA RENTREE 2020

### Éducation nationale

#### 1- contexte :

À la rentrée 2018, la région académique scolarise 34 581 élèves en second cycle professionnel et en section de technicien supérieur (STS). La part d'élèves dans le privé sous contrat est la même qu'en métropole, soit 21,4%.

La voie professionnelle représente 27,5% des effectifs de 3<sup>e</sup> entrants en seconde soit 1,5 point de plus que la moyenne nationale. Dans l'enseignement public, cette part est de 25,9% contre 36,7% dans l'enseignement privé.

Au sein des filières professionnelles, le poids des CAP est légèrement plus élevé dans la région académique qu'au niveau national (17,1% contre 16,8%) ; le poids des baccalauréats professionnels est un peu inférieur à la moyenne nationale (81,4% contre 82,1%). Les jeunes inscrits en mention complémentaire ou en brevet des métiers d'art représentent 1,5% de la voie professionnelle dans la région académique contre 1,1% en métropole.

Dans l'enseignement public, de 2017 à 2018, les formations CAP, baccalauréat professionnel (Y compris brevet des métiers d'arts – BMA) et STS ont perdu 328 élèves. Avec 532 élèves de moins, la baisse concerne uniquement le baccalauréat professionnel. En CAP et STS, les effectifs ont augmenté soit respectivement de 55 et 149 élèves. À la rentrée 2019, cette diminution devrait ralentir avec une prévision globale de moins 41 élèves. La baisse serait de 102 élèves en baccalauréat professionnel. Les prévisions s'orienteraient sur une hausse de 18 élèves en CAP et 43 en STS.

À l'horizon 2020, la baisse s'accroîtrait, avec une prévision de moins 112 élèves par rapport aux effectifs prévus à la rentrée 2019. À l'inverse de 2019, on assisterait à une baisse en CAP (moins 59 élèves) et en STS (moins 63 jeunes) et à une stabilité en baccalauréat professionnel (plus 10 élèves).

#### 2- Les priorités de la région académique

La région académique souhaite accompagner les priorités exprimées par monsieur le ministre de l'Éducation nationale. Elles déclinent pour la formation initiale, au travers de la transformation de la voie professionnelle, les grands enjeux de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 en visant une meilleure lisibilité de l'offre de formation, une offre positionnée sur les secteurs porteurs, la construction de parcours plus personnalisés et progressifs.

Signataire du CPRDFOP, l'Éducation nationale mobilise ses ressources et compétences dans le champ de la formation professionnelle afin d'accompagner les besoins socio-économiques des territoires.

La région académique s'engage dans:

- le soutien aux domaines d'excellence régionaux via les Campus des Métiers et des Qualifications qui doivent prendre toute leur place dans le développement de l'attractivité des métiers et des parcours, en favorisant l'innovation et les partenariats.
- la structuration d'une carte cible de l'offre de formation associant des pôles de compétences attractifs et reconnus (lycées des métiers ou pôles d'excellence) et la mise en réseau des établissements dans une relation de proximité et/ou de partage d'une offre sectorielle. Cette organisation permet de proposer des parcours ambitieux et sécurisés, visant l'élévation du niveau de qualification et la possibilité de diversifier les voies et statuts de formation, facilitant ainsi les poursuites d'études, notamment vers l'enseignement supérieur, et/ou l'insertion professionnelle.

La personnalisation des parcours intègre, conformément aux recommandations du ministre, le développement d'une offre en apprentissage au sein de chaque EPLE. La couverture de l'offre proposée par chaque académie, les relations partenariales développées par les EPLE avec le milieu économique doivent

permettre de répondre aux élèves qui souhaitent poursuivre leur formation en apprentissage dans le cadre de parcours souvent mixtes et toujours sécurisés. La régulation académique de l'offre en apprentissage visera à respecter les équilibres entre les différentes voies de formation en prenant en compte les différents critères de soutenabilité et les exigences liées à l'apprentissage.

L'offre de formation doit pouvoir être adaptée à la réalité démographique qui voit une baisse sensible du nombre d'élèves attendus dans les prochaines années. Ce phénomène se conjuguant au constat de nombreuses places vacantes ou de la parcellisation de l'offre, impose d'étudier plus attentivement l'offre globale des académies et celle proposée par chaque établissement. Ce critère se conjugue au maintien d'une offre équilibrée sur les territoires.

L'évolution de l'offre de formation doit permettre par différentes stratégies de répondre aux besoins complémentaires de proximité des territoires avec des formations:

- permettant d'accueillir les publics fragiles en favorisant l'accès à un premier niveau de qualification par la mise en place de parcours adaptés en tant que de besoin,
- en cohérence avec les besoins en compétences sociales et professionnelles des entreprises ou aux bassins d'emplois,
- respectant un équilibre entre les territoires avec une offre suffisante constituée de formations de niveaux 3 à 5.

Les grands besoins de main d'œuvre doivent être couverts avec un dimensionnement cohérent du dispositif de formation. Une attention particulière est portée sur les métiers qui recrutent et recruteront demain. Il en est de même pour les besoins plus spécifiques dans une approche qui devra prendre en compte la dimension locale, académique ou régionale et les conditions potentielles de mobilité des élèves.

Les évolutions en matière de compétences exprimées par les organisations professionnelles représentatives sont à l'origine des rénovations ou création de diplômes ; elles sont naturellement associées à la réflexion sur les métiers d'avenir portés par les mutations économiques. L'agilité de l'offre est matérialisée par la possibilité d'ouvrir de nouvelles formations aux contenus plus adaptés et de fermer celles correspondant moins aux besoins.

Dans ce cadre, les orientations régionales soulignées notamment au sein du CPRDFOP liées à la transition écologique et énergétique, la digitalisation de l'économie, la robotisation de l'industrie, au tourisme, au bien-vieillir ... sont des critères importants d'analyse de l'offre existante et des perspectives d'évolutions.

### **3 - Les priorités spécifiques à l'académie de Besançon**

#### **3.1 Éléments de contexte académique**

La régulation de l'offre de formation effectuée pour la rentrée 2018 a produit des effets significatifs pour la préparation de la rentrée 2019 : 68 nouvelles places ouvriront dans la voie scolaire et 101 seront fermées. La régulation de l'offre initiée à la rentrée 2017 entraîne un coût malgré la réduction globale des capacités d'accueil qui est pleinement assumée. Ainsi se met en place progressivement une offre de formation qui répond aux objectifs du CPRDFOP.

Cette régulation doit se poursuivre pour la rentrée 2020 à partir des propositions des lycées dans le contexte suivant.

L'académie de Besançon présentait à la rentrée 2018 un total de 412 places vacantes sur la première année des formations de la voie professionnelle : 110 places vacantes pour le niveau CAP, 215 pour le niveau Bac Pro et 87 pour le niveau BTS. Au vu des évolutions démographiques du territoire et des projections liées aux flux de troisièmes, le nombre prévisionnel de places vacantes pour la rentrée 2020 est estimé à environ 318 (46 en CAP, 150 en Bac Pro et 122 en BTS).

La répartition de ces places vacantes est très variable sur les 13 réseaux de l'académie.

Ainsi, notamment du fait de la diminution des effectifs de terminale à la rentrée 2019, les prévisions pour la rentrée 2020 font apparaître un grand nombre de places vacantes en BTS dans les trois réseaux de l'Aire urbaine (plus de 60 PV, soit plus de 50% des PV de l'académie sur ce niveau de formation), alors que les niveaux CAP et Bac Pro remplissent au-delà des capacités d'accueil. Les trois réseaux bisontins verraient leurs capacités d'accueil sur le niveau BTS dépassées et un niveau CAP qui affiche 20 places vacantes, soit

plus de 40% des places vacantes de l'académie. Les places vacantes sont nombreuses dans les trois réseaux jurassiens sur les trois niveaux de formation (19 PV en CAP, 94 PV en Bac Pro et 86 PV en BTS). Cette situation est aggravée par une démographie prévue à la baisse dans le département du Jura. Le calibrage des capacités d'accueil pour le réseau du Haut Doubs semble en adéquation avec les effectifs attendus mais fait toutefois apparaître un sur-remplissage sur le niveau BTS. En ce qui concerne le département de la Haute-Saône, les réseaux de Vesoul et Lure-Luxeuil pourraient présenter de nombreuses places vacantes sur le niveau Bac Pro (l'estimation est de 49 PV).

À la rentrée 2019, le nombre des élèves de troisième (y compris troisième SEGPA et troisième prépa-métiers) devrait être en augmentation notable par rapport à la rentrée 2017 mais avec de fortes variations d'un réseau à l'autre.

Ainsi, les réseaux de Vesoul, de l'Aire urbaine nord et de Pergaud Besançon devraient gagner un nombre important d'élèves de troisième (120 à 130 élèves pour chacun des réseaux). Les réseaux du Haut-Doubs et de Lure-Luxeuil verraient leurs effectifs augmenter d'environ 65 élèves. Les trois réseaux jurassiens perdraient 80 élèves au total et le réseau Jules Haag Besançon perdrait de son côté une trentaine d'élèves. Dans les autres réseaux, les effectifs de troisième pourraient présenter une relative stabilité.

À la rentrée 2020, les effectifs de troisième devraient légèrement augmenter (environ 200 élèves). Les réseaux d'éducation de l'Aire urbaine pourraient évoluer d'environ 90 élèves, de même que ceux du Jura. Dans les réseaux d'éducation de Besançon, l'augmentation globale pourrait atteindre 120 élèves. Les effectifs de troisième du réseau du Haut-Doubs, comme ceux de Lure-Luxeuil et de Vesoul, pourraient être en légère baisse.

De ce fait, à la rentrée 2021 les évolutions d'effectifs devraient être faibles, notamment en CAP : les variations envisagées par réseau ne dépasseraient pas 6 élèves, avec un écart total d'une dizaine.

En baccalauréat professionnel, la variation est également modérée : environ 35 élèves de plus sur l'académie. Une quinzaine d'élèves supplémentaires pourraient être constatés dans les trois réseaux de l'Aire urbaine, et une vingtaine pour l'ensemble des réseaux de Besançon. Les zones de Gray d'une part et Vesoul d'autre part perdraient entre 5 et 10 élèves à ce niveau de formation.

En BTS, après la diminution prévue à la rentrée 2020, une quasi-stabilité des effectifs est probable à la rentrée 2021. Moins d'une dizaine d'étudiants en plus pourraient être comptabilisés, avec une légère baisse dans les réseaux de Haute-Saône (une dizaine d'élèves) et une augmentation du même ordre dans le Nord Franche-Comté. Plus de 110 places vacantes seraient donc constatées dans l'académie, dont environ la moitié dans les réseaux de l'Aire urbaine. Vingt-cinq capacités d'accueil manqueraient dans les réseaux de Besançon, et près de 80 places seraient vacantes dans les réseaux du Jura.

### **3.2 Préconisations toutes filières**

Il est indispensable de penser l'aménagement de l'offre de formation selon un processus d'ouverture aux autres dispositifs de formation présents dans la filière et sur le territoire considéré.

À cet effet, les projets s'appuieront sur des réseaux d'établissements, labellisés campus des métiers et des qualifications, campus d'excellence ou lycées des métiers, qui favorisent l'ouverture des EPLE et de l'offre de formation.

La carte des formations doit être pensée dans la perspective de parcours cohérents proposés aux élèves et, dans la mesure du possible, multimodaux, au sein d'un même réseau ou en inter-réseaux, traçant ainsi un sillon vers un avenir professionnel sécurisé.

L'acquisition de compétences complémentaires, spécialisées, transversales et transposables s'inscrira dans des parcours évolutifs et personnalisables.

L'action doit préfigurer la structuration de l'offre de formation professionnelle et s'appuyer de manière forte sur la mixité des parcours et des publics, afin d'accroître l'efficacité de la voie professionnelle et d'organiser les parcours de formation des jeunes dans une perspective de réussite, donc selon un objectif assumé d'insertion dans l'emploi.

Aussi, chaque projet déposé devra comporter une étude d'opportunité visant à confirmer sa pertinence, au regard notamment des besoins économiques et/ou sociaux identifiés, de la diversification des modalités de formation (voie scolaire, apprentissage) et de l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Il s'agit de construire des projets travaillés en réseau et suivant une logique d'élaboration de parcours modulaires, voire multimodaux, dans une perspective d'équilibre territorial et sectoriel répondant aux besoins économiques avérés des territoires. Les projets ainsi construits en réseau devront identifier les réponses aux freins sociaux (mobilité et hébergement des jeunes) notamment dans l'existant.

Les projets déposés pour la phase 1 doivent par conséquent faire l'objet d'une réflexion et d'échanges dans le cadre des réunions inter-réseaux. Les projets de création seront examinés dans cette phase en lien avec les propositions de fermetures en fonction des places vacantes et de la prévision de flux post-troisième qui doit préserver les équilibres attendus définis ci-dessus entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique.

L'académie souhaite développer, en complémentarité avec la mise en place des secondes « familles de métiers », des secondes communes, soit dans une même filière (Bac professionnel avec plusieurs options), soit en inter-filières, entre deux ou plusieurs bacs professionnels différents. L'adhésion des équipes éducatives devra être recherchée en amont, afin de garantir la réussite des nécessaires aménagements pédagogiques induits et l'accompagnement par les corps d'inspection organisé en lien avec eux.

S'agissant du CAP, il est indispensable de maintenir une offre pour les publics à besoins particuliers. Une attention soutenue devra être portée aux réseaux de l'Aire urbaine nord et sud.

Cependant, il est impératif que l'offre de niveau 3 (ex-niveau V) ne se limite pas uniquement à la réponse apportée aux jeunes socialement fragilisés, mais vise également, selon les territoires, à apporter une réponse cohérente et efficace aux besoins économiques. Il convient ainsi de prendre en compte ces deux axes dans l'analyse qui sera menée sur le niveau CAP.

Comme les années précédentes, l'académie pourra être conduite à proposer des évolutions qui n'auront pas été identifiées par les lycées. L'ensemble des projets retenus en phase 2 fera l'objet d'échanges en septembre/octobre avec les établissements concernés et les représentants du conseil régional. Ces évolutions s'appuieront largement sur l'analyse des critères de fragilité des formations qui ont été présentés en avril lors des réunions inter-réseaux.

### 3.3 Les filières à gros flux

#### Filière gestion administration

Au niveau national, il a été annoncé une régulation du Baccalauréat professionnel Gestion-Administration, que chaque académie doit appliquer localement. Les réductions de capacités d'accueil, amorcées en 2018 (-57 places) et 2019 (-33 places), vont se poursuivre pour les rentrées 2020 et 2021, qui verront des réductions de capacités d'accueil à hauteur de 42 places en 2020 et 45 en 2021.

Les établissements peuvent proposer des évolutions de leur carte des formations qui tiennent compte de ces projets de réductions de capacités d'accueil sur la filière gestion-administration.

#### Filière génie électrique

Afin de tenir compte de l'évolution des métiers de l'électricité, des environnements connectés et des systèmes numériques, les Bac Pro SEN (SN) et ELEEC (MELEC) ont été rénovés à la rentrée 2016. Dans le même but, le CAP PROELEC (électricien) a été rénové à la rentrée 2018. Les premières sessions d'examen auront lieu en 2019 pour les Bac Pro et en 2020 pour le CAP.

Les contenus de ces nouveaux diplômes demandent à être mieux identifiés par le tissu économique et industriel franc-comtois. Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'étude des titulaires de ces diplômes doivent être observées à partir de la première session d'examen afin de contribuer de la manière la plus objective possible au travail sur l'évolution de la carte des formations professionnelles. De la même manière, le taux de pression de ces nouvelles formations sera significatif après un temps nécessaire à la mise en place progressive des nouveaux contenus d'enseignements et à un travail d'information vers les collèges des différents réseaux.

Aussi, il n'apparaît pas pertinent d'envisager d'ouvertures de nouvelles formations dans cette filière pour la rentrée 2020. Des réductions de capacités d'accueil peuvent toutefois être envisagées sur le Bac Pro MELEC, notamment dans les départements du Jura et de la Haute-Saône (57 places vacantes sur 213 places ouvertes en voie scolaire).

#### Filière sanitaire et sociale

Le bac pro ASSP option « structure » est bien représenté dans les quatre départements de l'académie. Le nombre d'élèves formés dans cette filière est suffisant.

Quant au Bac pro ASSP option « domicile » coloration « domotique », il convient d'évaluer l'existant, notamment les difficultés liées au placement des élèves en PFMP au domicile des personnes, et surtout de mesurer la plus-value apportée par la coloration « domotique » du diplôme et son effet sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'insertion professionnelle des titulaires du CAP ATMFC est difficile compte tenu des profils et de l'âge des élèves accueillis. Le Bac Pro ASSP n'est pas adapté pour la majorité des publics sortant de CAP et souhaitant poursuivre leur parcours.

Afin de répondre aux besoins de la profession et de faciliter l'insertion, la mise en place de la mention complémentaire « aide à domicile » pour accueillir les jeunes issus du CAP est à considérer. Cette formation en un an doit viser à les professionnaliser davantage tout en leur permettant d'atteindre la majorité nécessaire à leur insertion professionnelle. Cette MC devra proposer une mixité des publics, voie scolaire et apprentissage, et sera proposée sur les secteurs d'implantation immédiate ou proche du CAP ATMFC.

Par ailleurs, les études économiques prospectives tout autant que les projets actuels d'embauches révèlent un besoin important en emplois dans le secteur sanitaire et social. Les évolutions sociétales déjà engagées permettent d'anticiper à cet égard les compétences à construire.

Ces constats, corrélés aux considérations introductives des besoins identifiés pour l'académie de Besançon, suggèrent une réflexion à mener pour le développement d'une filière large « aide aux personnes ». L'implantation d'un CAP « Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) » pourrait en constituer une première étape.

Le niveau CAP présentant une offre importante dans l'académie, il pourrait être envisagé de transformer un CAP ATMFC existant en CAP AEPE.

Ce CAP se veut le premier niveau d'un parcours de formation dans les secteurs sanitaire et social et médico-social, visant à rendre les titulaires plus aisément employables, notamment en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

#### Filières «maintenance des bâtiments, équipements connectés et intelligents » et «propreté»

Le champ « Maintenance des bâtiments » est entendu dans une acception large « Maintenance des bâtiments et environnements / équipements connectés ».

Il existe de forts besoins dans cette filière, pour laquelle le développement d'un parcours complet, du CAP au BTS, est à envisager afin de développer son attractivité.

Les filières MBC et propreté souffrent d'une image négative auprès des jeunes et des familles, et ne sont par conséquent que peu attractives alors même qu'elles permettent et permettront demain l'accès à des métiers et des secteurs porteurs.

Les compétences recherchées sont multiples et doivent s'entendre dans une démarche de capitalisation de gestes professionnels permettant d'exercer des métiers complémentaires, de s'adapter par des savoir-faire évolutifs à des technicités et des équipements sur lesquels il convient de s'appuyer pour communiquer positivement sur l'image perçue par les élèves.

La typologie de certains métiers intégrés à ces filières doit permettre de développer, parallèlement à une offre très qualifiée, une offre destinée aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'académie incite les établissements à travailler en réseau afin d'installer une offre élargie caractérisée par un besoin de compétences superposées multi-familles de métiers.

### **3.4 Autres filières**

#### Filières Sport-Tourisme-Accueil

L'académie souhaite poursuivre l'implantation de la mention complémentaire « animation-gestion des projets dans le domaine sportif » (niveau 4) dans l'optique de la création annoncée au plan national du BTS Métiers du sport. Ces deux formations vont recruter prioritairement sur des Bacs Pro tertiaires et notamment le Bac Pro Gestion Administration.

Le secteur du tourisme représente un enjeu majeur en tant qu'activité économique au service du développement et de l'emploi dans les territoires. La zone frontalière, constituée par les réseaux du Haut-Doubs et du Jura Monts, est fortement influencée par la Suisse, qui attire la population formée et les entreprises. Afin d'asseoir une attractivité plus forte sur ces réseaux, un des leviers est de développer une offre de formation dans des domaines moins concurrentiels comme le tourisme. Une coloration « tourisme » de diplômés déjà existants peut être envisagée. Une réflexion est également à mener sur ces réseaux pour l'ouverture de formations dans le domaine du commerce, du service et du bâtiment (énergie, environnement, habitat). Les réseaux de Vesoul, Gray et Luxeuil sont également des zones propices à l'implantation de formations liées au tourisme.

#### Filière industrielle

Le département de la Haute-Saône compte 24% d'emplois industriels et le besoin en usineurs et en soudeurs est récurrent. Aussi, une offre de formation dans ces domaines spécifiques est à mettre en place.

Peu présente dans les réseaux de Vesoul, Gray, Luxeuil et Besançon, l'offre de formation post-bac doit y être développée afin de permettre aux jeunes une continuité de leur parcours et une élévation de leur niveau de formation.

Le Pays de Montbéliard est caractérisé par un poids important de l'industrie et compte deux campus des métiers et des qualifications correspondant aux pôles d'excellence du territoire. Les analyses régionales font apparaître un déficit de formations dans le domaine de la mécanique-métallurgie. La possibilité de recruter des salariés bien formés est déterminante pour leur compétitivité. Les formations destinées aux métiers de ces filières n'attirent pas assez d'élèves. C'est pourquoi certaines spécialités, comme celles de régleurs, soudeurs, décolleteurs ou polisseurs, qui exigent un bon niveau de qualification, sont en sous-effectifs. Il est également nécessaire de porter la réflexion, dans le cadre des lycées des métiers, sur la mixité des publics accueillis et les titres professionnels, plus flexibles, pour répondre à la spécificité des demandes des entreprises du territoire.

## Filières Logistique/transport

L'académie souhaite implanter un pôle gestion des transports et de la logistique proposant un parcours complet du CAP au BTS dans le secteur de l'Aire urbaine.

Le nombre de postes à pourvoir est très élevé pour les métiers les plus qualifiés de techniciens, agents de maîtrise ou agents d'exploitation et de cadres, sous l'effet conjugué d'un renouvellement important des personnels lié aux départs en fin de carrière et de la dynamique des créations d'emplois. Dans ce contexte, le BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA) est particulièrement visé pour une implantation sur l'aire urbaine. Le titulaire de ce diplôme organise et manage des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux. Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable. Il contribue à la mise en œuvre des décisions stratégiques et coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou avec des partenaires extérieurs. Dans ce cadre, il a vocation à manager et animer des équipes. Ces activités impliquent de maîtriser des connaissances dans divers domaines, tels les techniques de transport et logistique, la gestion de parc, l'ordonnancement des opérations de transport, les réglementations nationales et internationale du transport de marchandises, la gestion commerciale, la relation avec la clientèle, le management d'équipes, l'environnement géographique, écologique, économique et institutionnel des activités du transport et de la logistique, les technologies de l'information et de la communication. La maîtrise d'une langue étrangère est également indispensable.

Pour la spécialité de la manutention et de la logistique, la mise en œuvre de nouvelles technologies tient un rôle essentiel dans l'amélioration de la logistique. Ces évolutions techniques, qui exigent des compétences particulières, concernent également les systèmes de transport intelligent (STI) qui améliorent les conditions de transport.

Dans le cadre du caractère pluriannuel de la note de cadrage et des évolutions en matière de compétences attendues par les acteurs économiques du territoire, des pistes de réflexion peuvent d'ores et déjà être explorées, dans une visée prospective, sur certaines filières stratégiques pour l'économie régionale telle que la construction (intégration du BIM), la production énergétique (hydrogène par exemple), l'industrie automobile et le développement des véhicules connectés, électriques et hybrides, etc.

Il peut être envisagé de nouvelles formations sur ces filières porteuses mais également des colorations de diplômes existants.

## **4 - Les priorités spécifiques à l'académie de Dijon**

### **4.1 Éléments de contexte académique**

À la rentrée 2018, l'académie de Dijon scolarise 18 766 élèves dans la voie initiale scolaire professionnelle, dont 25 % dans le privé sous contrat.

Les effectifs sont principalement répartis entre les CAP (11,6%), les baccalauréats professionnels (61,0%) et les BTS (27,4%) et pour le seul enseignement pré bac, la voie professionnelle représente globalement 29,6% des effectifs entrants en seconde.

Pour le seul enseignement public, de 2013 à 2018, la voie professionnelle a perdu 940 élèves (-6,3% soit - 1,3 % annuel) et ces tendances devraient se poursuivre à l'horizon 2021, avec une baisse estimée de - 267 (soit - 1,9%, soit -0,6 % annuel).

Ces évolutions expliquent en partie un taux de places vacantes de plus en plus élevé dans le public : pour cette seule année scolaire, il est de 9,7% en première année de formation (soit 600 places vacantes) et de 13,8% sur l'ensemble du cursus (soit 2 180 places vacantes). Plus de la moitié des places vacantes de 1<sup>ère</sup> année est observée pour le baccalauréat professionnel et le taux de places vacantes est de 10,2% pour ce niveau. Ce taux est plus élevé pour les CAP (10,9%) et plus faible pour les BTS (8,2%).

Sur l'ensemble du cursus, les taux de places vacantes augmentent et ce, de façon importante pour les BTS (14,6%). Pour les CAP, il s'élève à 16,2% et à 12,9% pour les baccalauréats professionnels.

Dans ce contexte, l'optimisation de la voie professionnelle passe par une mise en cohérence de la réalité du nombre d'élèves à former et de la capacité d'accueil de l'appareil de formation, ce qui correspond à minima à une réduction nette de places de formation sous statut scolaire comprise entre 150 et 200 places.

## 4.2 - Perspectives d'évolution de la carte des formations

Les perspectives d'évolution de la carte des formations, qu'il s'agisse d'ouvertures ou de fermetures, s'appuient sur une approche diagnostique multi factorielle prenant en compte des indicateurs d'attractivité, de réussite à l'examen, d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'études et d'une approche plus qualitative liée à des projets connus des territoires et aux échanges avec les experts sectoriels académiques de la FTLV.

Dans la continuité des orientations générales partagées et des priorités de la Région académique mentionnées supra, ces éléments questionnent sur :

- la cohérence de l'offre au regard du tissu et des mutations économiques :
  - une estimation des besoins en emploi liés aux familles professionnelles, notamment pour les formations à gros flux ;
  - des possibilités d'accueil des élèves ou étudiants dans les périodes en entreprise ;
  - des axes de développement portés par les acteurs du développement économique, les entreprises associées sous forme de clusters ou pôles d'excellence ;
- la structuration d'une offre permettant :
  - de créer des synergies entre filières mobilisant des compétences voisines ou des plateaux techniques identiques ;
  - d'offrir dans un même établissement ou dans un réseau d'établissements de proximité des parcours du niveau 3 au niveau 5 avec une large diversité de statuts garantissant la sécurité des parcours ;
  - de dynamiser les thématiques des CMQ existants (avec une réflexion à conduire sur des formations associées à des parcours en tout ou partie diplômantes ou qualifiantes, par exemple des diplômes ou FCIL associés à des blocs de compétences) ou préparant au développement de nouveaux campus dans le cadre du nouveau cahier des charges des CMQ et CMQ d'excellence d'avril 2019.

La régulation de l'offre de formation en vue de la rentrée 2020 devra prendre en compte les différents champs d'analyse ci-dessus afin de définir les formations qui feront l'objet de fermeture, de réduction de capacité d'accueil ou d'ouverture. La réflexion intègre aussi les projets qui avaient été ciblés dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019.

Dans ce cadre seront plus particulièrement interrogées par les perspectives d'évolution de l'offre :

- Les filières à gros flux, au travers de l'offre :
  - en Bac pro gestion-administration sur les zones d'emplois de Dijon, Macon, Auxerre ;
  - en Bac pro MELEC sur la zone d'emplois de Sens ;
  - en Bac pro ASSP sur les zones d'emplois de Chalon/Saône, Sens et du Morvan.
- Les filières du domaine de l'Energie et du Bâtiment, au travers de l'offre :
  - en CAP Monteur en installation thermique sur la zone d'emplois de Chalon/Saône dans le cadre d'une articulation permettant l'acquisition progressive de compétences dans les domaines sanitaire et thermique ;
  - en CAP électricien sur la zone d'emplois du Charolais ;
  - au niveau 4 dans le domaine du bâtiment avec notamment :
    - le Bac pro Intervention sur le patrimoine bâti sur la zone d'emplois de Dijon ;
    - le Bac pro Aménagement et finition du bâtiment sur la zone d'emplois d'Auxerre.

- La filière Bois, dans le domaine de la construction ou de la menuiserie au travers de l'offre :
  - en CAP charpentier sur la zone d'emplois de Mâcon ;
  - au niveau 4 dans la Nièvre avec notamment :
    - le Bac pro Technicien constructeur bois sur la zone d'emplois de Cosne-Clamecy ;
    - le Bac pro Technicien menuisier agenceur sur la zone d'emplois de Nevers ;
  - en BTS Etudes et réalisation d'agencement sur la zone d'emplois d'Autun.
- La filière des Métiers de la mode sur les zones d'emplois de Chalon / Louhans et Le Creusot-Montceau.
- Les filières du domaine de l'Industrie liées à l'offre :
  - en CAP CIP sur les zones d'emplois de Sens et Dijon ;
  - en Bac pro Bio-industries de transformation sur la zone d'emplois de Louhans ;
  - des Bac pro plasturgie et outillage dont il faudra optimiser la structuration sur la zone d'emplois de Chalon/Saône ;
  - en BTS Conception et réalisation des systèmes automatiques qu'il faut adapter à la réalité du besoin sur la zone d'emplois de Nevers ;
  - en BTS Assistant technique d'ingénieur sur la zone d'emplois de Tonnerre. Dans ce cadre, une réflexion pourra être menée pour le développement d'une formation technologique pouvant mobiliser les équipes et le plateau technique concernés, ou d'une formation professionnelle participant à l'attractivité de l'établissement ;
  - en BTS Conception des processus de réalisation de produits qui se trouve isolé sur la zone d'emplois du Charolais ;
  - en BTS Pilotage des Procédés dont il faut analyser l'organisation sur la zone d'emplois de Chalon/Saône ;
  - en BTS Moteur à Combustion interne sur la zone d'emplois de Nevers en appui de l'écosystème associant l'ISAT et le Pôle de Magny-Cours.
- La filière de l'Hôtellerie-Restauration au travers de l'optimisation de l'offre en Bac pro Cuisine et Bac pro Commercialisation en Hôtellerie – Restauration sur la zone d'emplois du Morvan.
- La filière du domaine de la Maintenance aéronautique au travers de l'offre en formation complémentaire visant l'optimisation de l'insertion professionnelle sur la zone d'emplois du Charolais.
- La filière Industrie Graphique au regard de sa structuration sur le PRIG (Pôle régional des industries graphiques).
- La filière Commerce au travers de l'offre :
  - en CAP Employé de Commerce Multi Services sur la zone d'emplois d'Autun ;
  - en BTS Négociation Digitalisation de la Relation Client sur la zone d'emplois de Chalon-sur-Saône.
- La filière services informatiques au travers de l'offre en BTS Services Informatiques aux Organisations sur la zone d'emplois d'Autun.
- La filière Protection de l'Environnement sur la zone d'emplois du Creusot-Montceau en lien notamment avec le BTS Métiers des services à l'environnement.
- La filière du transport et de la logistique au travers de l'offre en BTS transport logistique sur les zones d'emplois de Chalon/Saône et d'Auxerre.
- La filière de l'Accompagnement, du soin et des services à la personne au travers de l'offre :
  - du renforcement d'un pôle Esthétique et Coiffure sur la zone d'emplois du Creusot-Montceau par la transformation d'un CAP en Bac pro ;
  - l'initiation d'un potentiel pôle Esthétique sur la zone d'emplois d'Auxerre avec la mise en place d'un Bac pro.

- La poursuite d'études :
  - des Bac pro du secteur tertiaire au travers de formations complémentaires optimisant l'insertion dans les métiers de l'animation et la gestion de projets dans le secteur sportif sur la zone d'emplois de Nevers ;
  - des Bac pro Métiers de la sécurité vers une certification de niveau 3 sur la zone d'emplois de Dijon.

Dans le cadre de ces champs d'analyse, les projets d'ouverture ou d'augmentation de capacité d'accueil proposés par les établissements devront s'intégrer dans un projet de régulation globale de leur offre.

## Enseignement agricole

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la nature et des services doit accompagner les évolutions de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires au travers des missions qui lui sont propres, et finaliser l'intégration des grandes réformes engagées dans le système éducatif en assurant sa contribution particulière à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

Au-delà de sa propre dynamique d'évolution décrite d'une part dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le 6<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations au niveau national et d'autre part dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole, l'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté (PREA 2017-2021) s'inscrit pleinement dans les réformes du système éducatif en cours, tout en exprimant ses spécificités aussi nombreuses que reconnues au travers 4 grands axes :

- Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion professionnelle de toutes et tous.
- Innover pour produire autrement et enseigner à produire autrement ; développer le numérique.
- Animer les territoires, promouvoir le développement culturel, renforcer l'ouverture à l'international.
- Valoriser le développement des compétences professionnelles des équipes éducatives.

Enfin, l'enseignement agricole se mobilise pour l'éducation « au vivre ensemble » et pour les valeurs de la République.

**Pour la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le document d'orientation pour la rentrée 2020 est le suivant :**

Note de service DGER : Organisation de la rentrée 2020 à paraître

Pour la rentrée 2020, les projets d'ouverture de formation devront répondre à plusieurs critères :

- être envisagé par redéploiement, soit à l'intérieur de l'établissement, soit dans le cadre plus large du bassin de formation, voire de l'académie
- s'inscrire en priorité dans le domaine de compétence de l'établissement ou correspondre à une demande du territoire
- s'abstenir de mettre en concurrence l'offre en formation initiale scolaire et celle en formation initiale par apprentissage mais pourra au contraire renforcer les synergies.

Il est souhaité que toutes les demandes pour la rentrée 2020, réalisées dans le logiciel « Lime Survey », soient faites en demande d'ouverture (Cf. le point 02 Nature de la demande) et non en extension ou coloration.

# METHODOLOGIE & CALENDRIER

## Déclaration d'intention – Phase 1

Les établissements devront enregistrer leur déclaration d'intention dans l'application en ligne Limesurvey, accessible via le lien indiqué en annexe 3, entre le **27 mai 2019** et le **21 juin 2019 (se reporter aux consignes de remplissage mentionnées en annexe 3 de la présente lettre)**. Les résultats de cette première phase seront notifiés par courrier au cours de la première quinzaine de juillet.

Pour les demandes de fermeture, d'extension, d'adaptation/coloration ou d'évolution de la capacité d'accueil, seule l'enquête en phase 1 est à renseigner, il n'y aura pas de phase 2.

## Finalisation des projets autorisés à poursuivre en Phase 2

Pour les établissements qui ont proposé une ouverture et dont les déclarations d'intention ont été retenues à l'issue de la phase 1, une seconde phase d'enquête en ligne sera à compléter. Le lien d'accès à l'application sera indiqué dans les courriers de notifications. Dépôt des dossiers finalisés entre le 26 août et le 30 septembre 2019

## Instruction des projets finalisés en phase 2

**Octobre 2019** : examen des dossiers en concertation entre la Région et les autorités académiques, avec consultation des partenaires, auditions de porteurs de projet -commission composée de la Région (élus et techniciens), des autorités académiques, de représentants socio- économiques...

**De novembre 2019 à janvier 2020** : consultation des différentes instances

- Les autorités académiques
  - Rectorat ► des échanges auront lieu seront menés avec les établissements, ils permettront d'affiner la réflexion sur les projets avant consultation du Comité technique académique
  - DRAAF ► le dialogue de gestion avec les établissements permettra d'affiner la réflexion sur les projets avant consultation du Comité technique régional de l'enseignement agricole et du Comité régional de l'enseignement agricole
- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
  - 3<sup>ème</sup> Commission du Conseil régional : "Apprentissage et formation professionnelle - Lycées, Enseignement supérieur et recherche »
- Le Conseil économique, social et environnemental régional
  - 4<sup>ème</sup> Commission du Conseil économique, social et environnemental régional : «Formation Recherche»
- CREFOP ► Séance plénière
  - Décision ► Adoption du projet de convention annuelle par la 1<sup>ère</sup> assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en mars 2020 après accord des autorités académiques. Arrêté de Madame la présidente du Conseil régional.

**Mars 2020** : Notification aux lycées par les autorités académiques

## ANNEXE 3

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE**



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# DEPOT DES DECLARATIONS D'INTENTION ET DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

## PHASE 1 ET PHASE 2

### **GUIDE A CONSULTER AVANT LE REMPLISSAGE EN LIGNE**

#### Phase 1 – Déclaration d'intention

Vous devez compléter une enquête à partir du lien ci-dessous avant le :

**21 juin 2019 minuit, délai de rigueur.**

Lien : <https://extranet.cr-bourgogne.fr/enquete/index.php/survey/index/sid/413143/lang/fr>

**Ce lien sera actif à partir du 27 mai 2019.**

#### Phase 2 – Dossiers complets faisant suite aux déclarations d'intention retenues à l'issue de la phase 1 (pour les demandes d'ouverture uniquement)

Vous devrez compléter une enquête à partir du lien et aux dates qui vous seront transmis avec la notification des résultats de la phase 2.



### **Recommandations pour le remplissage de l'enquête en ligne**

1. Utiliser de préférence le navigateur Firefox.
2. Si un même établissement présente plusieurs projets d'évolution, compléter **une enquête par déclaration d'intention en phase 1**. Si plusieurs projets émanant d'un même établissement sont retenus à l'issue de la phase 1, **compléter une enquête par dossier en phase 2**.
3. **Répondre à l'enquête en une seule fois en préparant vos réponses** grâce à la trame papier du questionnaire fourni en annexe. Le squelette du formulaire reprend l'exhaustivité des questions, vous pouvez en prendre connaissance pour mieux appréhender le type de questions auxquelles vous serez amenés à répondre. **Attention certaines questions n'apparaîtront pas** lorsque vous complétez le questionnaire en ligne, car leur affichage est conditionné aux réponses de questions les précédents.
4. Les annexes à compléter en phase 2 sont à renvoyer uniquement au format ".xls" ou ".xlsx"
5. Les autres pièces justificatives sont à envoyer uniquement aux formats : ".xls, xlsx, doc, docx, pdf"
6. **Ne pas utiliser les tabulations ou les caractères spéciaux : (@, /, \)**
7. **Pas de ligne blanche entre les paragraphes dans les zones de textes libres, simplifier au maximum votre saisie (pas de puces)**
8. Possibilité de « copier/coller » - Attention, en raison d'incompatibilités techniques entre certains logiciels, des caractères peuvent être rendus illisibles par cette opération et vous devrez donc les ressaisir **avant de valider l'enregistrement du dossier**.

**Pas de pièces annexes à joindre dans les enquêtes en ligne LimeSurvey.**

**Vos annexes ainsi qu'un enregistrement pdf de l'enquête sont à transmettre par mail selon le tableau page suivante.**



**Penser à sauvegarder et imprimer votre enquête dès qu'elle est finalisée  
et à conserver une copie des annexes**

**En phase 1**, certaines annexes peuvent être demandées en fonction de chaque dossier. L'information est donnée au cours de la complétude de l'enquête. **En phase 2**, il convient de joindre toutes les annexes obligatoires plus éventuellement des documents complémentaires jugés utiles par l'établissement pour argumenter son dossier.

**Liste non exhaustive des pièces justificatives à fournir en phase 1 et 2 :**

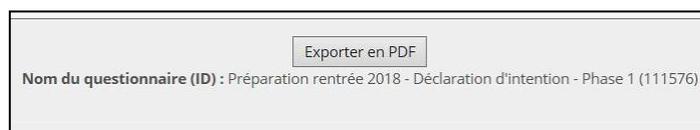
- ✓ **Annexe 1** - Liste des entreprises susceptibles d'accueillir un jeune **Annexe 2** - Liste des intervenants sur la formation – partie professionnelle (formateur/enseignant)
- ✓ **Annexe 3** - Incidence sur les équipements
- ✓ S'il s'agit d'un titre, joindre l'inscription au "Répertoire national des certifications professionnelles RNCP"
- ✓ Conventions de partenariat
- ✓ Pour les formations scolaires, la date et l'avis du conseil d'administration ayant autorisé la demande d'ouverture ou de transformation seront transmis dès leur émission
- ✓ Position des partenaires professionnels : éléments qui attestent de contacts avec les professionnels du secteur et qui mettront en évidence les emplois visés et les débouchés possibles, en s'appuyant sur les besoins répertoriés des entreprises (comptes rendus de réunion, courriers des branches professionnelles, des entreprises...)
- ✓ Documents pouvant étayer la partie analyse d'opportunité

**Tutoriel de sauvegarde de votre enquête pour diffusion au format pdf**

1 - A la fin de votre questionnaire, cliquez sur « envoyer »

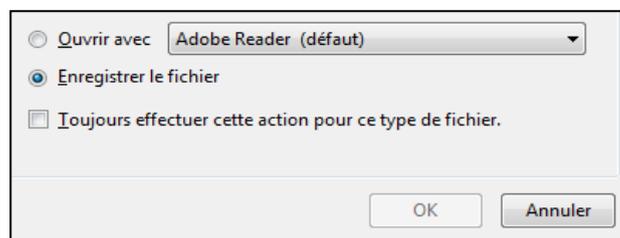


2 - Cliquez sur « Imprimer vos réponses »



3 - Cliquez sur « Exporter en PDF »

4 - Cochez « Enregistrer le fichier » et renommez le sous « INTITULE FORMATION\_NOM ETABLISSEMENT.pdf »



**Tableau de transmission de l'enquête enregistrée et des annexes**

<b>Vous êtes...</b>		
EDUCATION NATIONALE	AGRICULTURE	
Un lycée public ou privé de l'Académie de Besançon	Un lycée public ou privé de l'Académie de Dijon	Un lycée public ou privé agricole de Bourgogne Franche-Comté
📄 Enquête.pdf+ 📎 Annexes**  <b>A envoyer par mail aux 2 adresses suivantes :</b> <a href="mailto:Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr">Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr</a> <a href="mailto:ce.dos@ac-besancon.fr">ce.dos@ac-besancon.fr</a>	📄 Enquête.pdf + 📎 Annexes**  <b>A envoyer par mail aux 2 adresses suivantes :</b> <a href="mailto:Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr">Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr</a> <a href="mailto:cof@ac-dijon.fr">cof@ac-dijon.fr</a>	📄 Enquête.pdf + 📎 Annexes**  <b>A envoyer par mail aux 3 adresses suivantes :</b> <a href="mailto:Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr">Preparation.rentree2020@bourgognefranchecomte.fr</a> <a href="mailto:srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr">srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:laurent.barralis@agriculture.gouv.fr">laurent.barralis@agriculture.gouv.fr</a>

## Préparation rentrée 2020 - Déclaration d'intention

Déclaration d'intention de demande d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale

Ce questionnaire concerne votre déclaration d'intention, phase 1 de la préparation de la rentrée 2020.

Il convient de remplir un questionnaire pour chaque demande.

Cette trame des questions qui vous seront posées dans l'application LimeSurvey doit vous servir de support de préparation de vos réponses avant de vous connecter.

Les demandes d'extension d'option, d'évolution, de coloration/adaptation ou de fermeture de formation n'auront pas à passer en phase 2.

Ce questionnaire est accessible du 27 mai jusqu'au 21 juin 2019 à minuit

### 01 Identification de l'Établissement

**Vous êtes :**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Un établissement relevant de l'Éducation nationale (Lycées publics et privés sous contrat)
- Un établissement de l'enseignement agricole (Lycées publics et privés sous contrat)

**Veillez choisir le département :** *Affichage d'une liste déroulante*

**Veillez choisir l'établissement :** *Affichage d'une liste déroulante*

**Veillez indiquer le département du site de formation :** *Affichage d'une liste déroulante*

**Précisez la ville et le nom de l'établissement où se déroulera la formation :**

### 02 Nature de la demande

**Votre demande concerne :**

- Ouverture d'une nouvelle formation dans l'établissement
- Fermeture
- Extension d'option(s) pour une formation déjà existante dans l'établissement
- Évolution de la capacité d'accueil d'une formation déjà existante dans l'établissement (augmentation ou diminution)
- Adaptation / coloration pour une formation déjà existante dans l'établissement
- 

**Pour un diplôme relevant de**

- l'Éducation nationale
- l'Enseignement agricole
- le Ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Autre

### 03 Identification de la formation

**Précisez le niveau de la formation** *Attention >>> Nomenclature actualisée conformément au décret 2019-14 du 8/01/2019 relatif au cadre national des certificats professionnels : affichage d'une liste déroulante*

**Veillez indiquer le libellé complet du diplôme concerné par votre demande**

Intitulé/spécialité du diplôme :

Option(s) :

**Indiquer les codes RNCP et NSF de la formation**

RNCP :

NSF :

**Précisez la durée de la formation**

- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

**Question spécifique aux demandes d'extension d'option, précisez l'option actuelle, l'option demandée et la justification de cette demande**

Option actuelle :

Option demandée :

Commentaires *Zone de saisie de texte libre*

**Question spécifique aux demandes d'adaptation / coloration de l'offre existante**

Précisez s'il s'agit de :

**Coloration de l'offre**

Précisez l'objet de la coloration

Justifiez votre demande - *Zone de saisie de texte libre*  
*texte libre*

**Durée de l'offre**

Précisez la modification de durée souhaitée

Justifiez votre demande - *Zone de saisie de*

#### **04 Cohérence de l'offre**

**Existe-t-il des formations déjà préparées en lien à votre demande dans la filière de l'établissement**

- Oui - Complétez l'annexe 1 et la joindre à votre envoi par mail  
 Non

**L'établissement est-il rattaché à un pôle d'excellence ou un CMQ ?**

- Oui, précisez : *Zone de saisie de texte libre*  
 Non

#### **05 Modalités d'organisation**

**Effectifs envisagés en 1ère année**

Mini :

Maxi :

**Votre offre prévoit-elle une mixité voie scolaire /apprentissage ?**

- Oui  
 Non

**Indiquez précisément le montage envisagé (publics, parcours, répartition du nombre de place pour chaque voie, années concernées,...) *Zone de saisie de texte libre***

**Question spécifique aux demandes d'évolution de la capacité d'accueil, précisez si cette évolution de formation est une augmentation ou une diminution de la capacité d'accueil**

- Augmentation, précisez Effectif actuel :                      Effectif souhaité :  
 Diminution, précisez Effectif actuel :                      Effectif souhaité :

#### **06 Equilibrage territorial des voies de formation**

**Cette formation existe-t-elle déjà par la voie scolaire (public et privé) ?**

- Oui, Précisez dans quel département, *Affichage d'une liste déroulante*  
 Non

**Cette formation existe-t-elle déjà par la voie de l'apprentissage ?**

- Oui, Précisez dans quel département, *Affichage d'une liste déroulante*  
 Non

**Question spécifique à la voie scolaire agricole, Si votre dossier concerne une offre d'ouverture, précisez la nature de la contrepartie**

- Fermeture, Précisez la formation à fermer (intitulé et niveau) :  
 Réduction, Précisez la formation dont il faut prévoir la réduction de capacité d'accueil :

Niveau et libellé de la formation :

Effectif initial :

Effectif après réduction :

#### **07 Opportunité de la demande**

**Donnez des éléments de réponses au regard des critères prescriptifs de la lettre de cadrage**

*Zone de saisie de texte libre*

**Précisez les liens avec les besoins de la profession et de la politique de développement régionale ou du territoire**

*Zone de saisie de texte libre*

**Précisez l'avis de la branche professionnelle, en indiquant le nom de l'organisation professionnelle sollicitée (joindre la réponse écrite de l'organisation en annexe de votre envoi par mail)**

*Zone de saisie de texte libre*

## **08 Impacts en termes d'équipements et d'aménagement des locaux**

**Attention, ces informations ne seront pas modifiables si votre dossier est accepté en phase 2**

**Votre demande aura-t-elle un impact sur les équipements ou l'aménagement des locaux de l'Établissement ?**

- Oui
- Non

**Précisez :**

- sur les équipements  
Précisez le coût prévisionnel :  
Description synthétique des impacts sur les équipements : *Zone de saisie de texte libre*
- sur l'aménagement des locaux  
Précisez le coût prévisionnel :  
Description synthétique des impacts sur les équipements : *Zone de saisie de texte libre*

## **08B – Investissement à prévoir**

**Les informations ci-dessous ne constituent en aucun cas une demande de subvention.**

**Si le présent dossier est accepté, l'établissement devra suivre les procédures classiques d'acquisition d'équipement et/ou de réalisation de travaux et d'aménagements.**

Précisez si les incidences en termes d'équipements et d'investissements - *Zone de saisie de texte libre*

**Précisez si l'établissement est en capacité de fonctionner dès la rentrée 2020 avec les équipements déjà présents**

- Oui
- Non, **précisez le montant minimum pour la première année (TTC) :**

**Donnez une répartition possible des montants pour l'acquisition des équipements, et ce en lien avec la progression pédagogique (TTC)**

Année N :

Année N+1 :

Année N+2 :

**Précisez si les incidences en termes d'équipements et d'aménagements concernent**

- L'infrastructure de l'établissement  
Lieu :  
Coût :  
Description synthétique : *Zone de saisie de texte libre*
- L'hébergement  
Lieu :  
Coût :  
Description synthétique : *Zone de saisie de texte libre*
- La restauration  
Lieu :  
Coût :  
Description synthétique : *Zone de saisie de texte libre*
- La vie scolaire  
Lieu :  
Coût :  
Description synthétique : *Zone de saisie de texte libre*

## **09 Suivi du dossier**

**Si vous avez des informations complémentaires à nous communiquer, veuillez les inscrire dans cet item, sinon, indiquez simplement " *sans objet*" - Zone de saisie de texte libre**

**Merci d'indiquer les noms et coordonnées de 2 interlocuteurs au sein de votre établissement**

I - Nom et prénom de la personne en charge de ce dossier :

Sa fonction :

Son adresse mail :

II - Nom et prénom d'un(e) suppléant(e) à contacter en cas d'absence :

Sa fonction :

Son adresse mail :

**Votre questionnaire de la phase 1 est à présent complet.**

**Veillez à procéder à son enregistrement et son impression papier, puis vous reporter à l'annexe 3 de la lettre de cadrage pour en assurer la transmission, accompagné éventuellement des documents annexes, aux différentes instances dont vous dépendez.**

**En vous remerciant de votre participation.**

En cas de difficultés techniques avec l'outil d'enquête LimeSurvey, vous pouvez contacter le Conseil régional :  
Mme Yaprak GOZ – 03 80 44 34 29 ou Mme Maryan MAUPY – 03 80 44 41 20

## ANNEXE 4

### Listes des lycées des métiers, campus des métiers et pôles d'excellence

#### Académie de Besançon :

Lycée des métiers des arts du métal  
**Ferdinand Fillod** - Saint-Amour

Lycée des métiers de l'automobile et du transport  
**Henri Fertet** - Gray

Lycée des métiers du bois  
Mouchard

Lycée des métiers de la construction durable  
**Pierre-Adrien Pâris** – Besançon

Lycée des métiers des mobilités du futur  
**Germaine Tillion** Montbéliard

Lycée des métiers éco-matériaux et éco-services  
**Nelson Mandela** - Audincourt

Lycée des métiers de l'électricité, des technologies numériques et de la productique  
**Denis Diderot** - Bavilliers

Lycée des métiers de l'énergie et du développement durable  
**Louis Aragon** - Héricourt

Lycée des métiers de l'horlogerie, de la bijouterie et de la joaillerie  
**Edgar Faure** - Morteau

Lycée des métiers des services aux collectivités, aux entreprises et à la personne  
**Jules Ferry** - Delle

Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration  
**Hyacinthe Friant** - Poligny

Lycée des métiers de la microtechnique et de l'automatique  
**Jules Haag** - Besançon

Lycée des métiers de la mode et de l'esthétique  
**Jacques Prévert** - Dole

Lycée des métiers de l'ingénierie numérique  
**Édouard Belin** - Vesoul

Lycée des métiers de l'optique et des microtechniques  
**Victor Bérard** - Hauts de Bienne

Lycée des métiers de la sécurité et de la prévention  
**Les Huisselets** - Montbéliard

Lycée des métiers des services et soins à la personne et de l'hôtellerie-restauration  
**Condé** - Besançon

Lycée des métiers du sanitaire et du social  
**Hyacinthe Friant** – Poligny + **Montciel** - Lons-le-Saunier + **Paul Émile Victor** - Champagneole

#### Académie de Dijon :

**Lycée des métiers du Bâtiment et des Travaux publics**  
Lycée des Marcs d'Or, Dijon

**Lycée des métiers**  
Lycée H Fontaine, Dijon

**Lycée des métiers de la céramique**  
Lycée Moisand, Longchamp

**Lycée des métiers**  
Lycée F Mitterrand, Château Chinon

**Lycée des métiers**  
Lycée PG de Gennes, Cosne / Loire

**Lycée des métiers de la Relation client et de la mode**  
Lycée E. Gauthey, Chalon / Saône

**Lycée des métiers de la Maintenance Automobile, transport et logistique**  
Lycée Camille du Gast, Chalon / Saône

**Lycée des métiers**  
Lycée A. Dumaine, Macon

**Lycée des métiers**  
Lycée Cassin, Macon

**Lycée des métiers de la Maintenance**  
Lycée L. Astier, Paray Le Monial

**Lycée des métiers**  
Lycée Vauban, Auxerre

**Lycées des métiers**  
Lycée C&R Janot et Lycée P&M Curie, Sens

Pôles d'excellence : Travaux publics, Industries graphiques (PRIG), Métiers de la céramique.

---

- Campus des métiers et des qualifications de l'automobile et des mobilités du futur – Mobicampus



- Campus des métiers et des qualifications de la maroquinerie et des métiers d'art



- Campus des métiers et des qualifications des microtechniques et des systèmes intelligents



- Campus des métiers et des qualifications de l'industrie technologique innovante et performante



- Campus des métiers et des qualifications de l'alimentation, du goût et du tourisme



- Campus des métiers et des qualifications du territoire intelligent

